

Conseil Communautaire en date du 23 mai 2016
A la salle communale de Ruffey-le-château

Délégués présents :

Mmes Lacour (Hugier), Bouchasson (Marnay), Bugnet (Marnay)
MM. Rollet (Avrigney-Virey), Gaillard (Bay), M. Dumont (Beaumotte-lès-Pin), Decosterd (Burgille), Renaudot (Brussey), Hoerner (Chambornay-lès-Pin), Lacaille (Chenevrey et Morogne), Garcia (Chevigney sur l'Ognon), Humbert (Courchapon), Avenia (Courcuire), Philibeaux (Cult), Braichotte (Cugney), Dobro (Franey), Mignerot (Gézier-et-Fontenelay), Malesieux (Lantenne-Vertière), Clerget (Lavernay), Ballot (Marnay), Fassenet (Marnay), Rietmann (Marnay), Zangiacomini (Marnay), Meutelet (Moncley), Glorieux (Pin), Reigney (Placey), Bruckert (Recologne), Morales (Recologne), Boillon (Ruffey-le-Château), Ducret Pascal (Sauvagney), Marchal (Sornay), Abisse (Vregille).

Absents:

MM. Fahy, Lucot, Varlet
Mme Girardot

Absents excusés :

MM. Guglielmetti, Theurel, Vittot
Mmes Fahys, Cuinet
Mme Vefond remplacée par son suppléant M. Avenia
Mme Bouvresse pouvoir à M. Decosterd
Mme Belleney pouvoir à M. Rollet
M. Pelot pouvoir à M. Clerget
M. Berger pouvoir à M. Glorieux
M. Ballot pouvoir à Mme Bouchasson

Secrétaire de séance : Roland MORALES

M. le Président remercie la commune de Ruffey-le-Château d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le dernier compte-rendu du conseil communautaire en date du 11 avril 2016.

Approuvé à l'unanimité

M. le Vice-Président en charge du scolaire souhaite bénéficier d'un droit de réponse suite au dernier conseil communautaire. Il rappelle que suite à sa prise de fonction il y a 13 mois, il n'y avait eu que 40000 € de budgétisés pour les réparations dans les écoles et qu'il avait dû faire avec, y compris gérer les urgences et quantité de travaux en attente tels que fuites de toit et mise en conformité des portes de secours à Emagny, remplacement des néons qui fuyaient à l'école Marnay, etc.

Les arbitrages budgétaires auxquels il a participé cette année concernant la mise en place du : numérique à Marnay (selon l'engagement du président et pour un cout estimé à 42 000 € HT), la sécurisation des sites et une partie de la liste des investissements demandés par les enseignants. Il explique que la Sous-commission numérique a sans doute été celle qu'il a le moins réunis mais il rappelle qu'il a fallu plus de 5 mois pour avoir le seul et même interlocuteur numérique pour la CCVM à l'éducation nationale et près de 12 mois pour obtenir un devis (5 entreprises sollicitées dont 3 ont renoncé à faire un devis).

La sous-commission « sécurisation des sites » dont il salue le travail des membres a visité tous les sites à l'exception de Marnay et Chambornay-lès-Pin (dont les visites étaient programmées en juin). Celle-ci a effectué beaucoup de travail sur site avec l'aide des agents de la CCVM.

Le 3^{ème} groupe de travail d'élus s'est rendu sur les sites scolaires amenés à évoluer dont Marnay, site pour lequel sur 5 réunions 3 ont été dédiées au périscolaire. Toutes ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus transmis aux élus de la commission scolaire. Il conclut qu'il ne peut donc pas laisser dire que l'information n'a pas été faite et que c'est un mensonge.

Il dit qu'il a également travaillé à l'aménagement des temps de travail des agents scolaires pour une simplification de leur travail.

Il remercie les élus qui ont travaillé avec lui et dit qu'il s'est vu dans l'obligation de démissionner de son poste de Vice-président avec beaucoup de regrets pour des raisons à la fois professionnelles et personnelles, mais que bien évidemment il assumera ses fonctions jusqu'au bout.

Le président le remercie pour le travail effectué.

Une élue souhaite rebondir sur les transmissions des travaux des commissions et pense que ce serait bien que les comptes rendus des réunions de commissions soient envoyés au conseil communautaire et pas seulement aux membres des commissions.

Un élu dit que la fonction de vice-président scolaire est une fonction lourde sachant en plus que de nouvelles communes vont intégrer la CCVM bientôt et demande s'il ne faudrait pas envisager une double vice-présidence pour le scolaire et pourquoi pas une pour chaque département. Il demande à envisager que les communes soient le relais au niveau des écoles. Il demande aussi si les nouvelles communes ont été invitées au conseil communautaire.

Le président dit qu'il a rencontré les communes 25 et 70 et qu'il les a invitées au conseil d'aujourd'hui. Il s'est engagé à leur envoyer les prochaines convocations ainsi que les comptes rendus. Il précise qu'il les a même invitées sur anticipation aux commissions CCVM pour les décisions à prendre.

Il dit que les premiers échanges se sont bien passés et que tout a été évoqué y compris l'avenir des écoles éclatées côté Doubs (y compris lors d'un conseil municipal à Mercey le Grand auquel il a participé la semaine dernière).

M. le Président demande l'ajout à l'ordre du jour :

- ✓ Modification du règlement périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016
- ✓ Recrutement d'un adjoint d'animation à 9h/semaine pour le pôle périscolaire à Pin du 23/05 au 05/07/2016 inclus : besoin occasionnel
- ✓ Appel à projet Zéro pesticide : sollicitation de l'agence de l'eau
- ✓ Décision modificative n°1 budget annexe ordures ménagères : réaffectation de comptes d'investissement.

Voté à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés aux membres du Conseil Communautaire et projetés en séance :

- *Détail des délibérations à prendre*
- *Projet de règlement intérieur CCVM*
- *Projet de mise en place du compte épargne temps*
- *Document unique : synthèses de chaque site CCVM et programme d'actions*

1. Sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône pour la réalisation de travaux de toiture au gymnase

M. le Vice-Président en charge du scolaire explique que suite à des intrusions, il convient d'installer un système d'alarme et de contrôle des entrées dans le gymnase. De plus, de nombreuses fuites au niveau du toit ont démontré qu'il fallait changer les huit lanternes de toit.

Plusieurs devis ont été demandés à différents prestataires.

Le Président propose de retenir un devis d'un montant global de 4 197.81 € HT pour le système de contrôle des entrées et un de 2 142.00 € HT pour le système d'alarme.

Il propose également de retenir un devis de 4 780.40 € HT pour changer les huit lanternes du toit du gymnase.

Sollicitation de subvention auprès du département de Haute-Saône pour le système de contrôle des entrées et d'alarme, et le changement des lanternes :

Montant des devis : 11 120.21 € HT

Subvention départementale sollicitée (25 %) : 2 780,05 €

Autofinancement HT : 8 340.16 €

Voté à l'unanimité

2. Ajout des tarifs d'accueil périscolaire du mercredi soir

Mme la Vice-présidente en charge des services à la personne explique qu'une modification de la délibération en date du 29/02/2016 est nécessaire. Il s'agit de l'ajout de tarifs non transférés de l'extrascolaire vers le périscolaire, non indiqué dans la délibération du 29 février :

Activités	Coefficients CAF			
	0 / 775	776 / 1150	1151 / 1500	1501 / et +
Mercredi loisirs- accueil du soir	1 €	1,5 €	1,70 €	1,80 €

Voté à l'unanimité

3. Modification du règlement périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016

Mme la Vice-Présidente en charge des services à la personne expose que la commission services à la personne s'est réunie récemment pour, notamment, évoquer les impayés et les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2016.

La commission a fait différentes propositions qui nécessitent la modification du règlement périscolaire 2016/2017.

Les modifications suivantes sont proposées :

- Ajout dans :

10) INSCRIPTIONS / DESINSCRIPTIONS

1- inscriptions

La CCVM se réserve le droit de résilier l'inscription de l'enfant en cas de non-paiement des factures, du non-respect du présent règlement, ou tout autre motif grave.

« Les demandes faites hors délai sont examinées après traitement des demandes arrivées dans les délais. En cas d'acceptation de la demande la fréquentation du service périscolaire ne débutera que quinze jours après la rentrée scolaire.

En cours d'année scolaire, la fréquentation débute deux semaines complètes après la semaine de réception de la demande, si elle est acceptée, sauf situation particulière dûment justifiée. »

- Modification dans :

10) INSCRIPTIONS / DESINSCRIPTIONS

2- repas décommandés et inscriptions nouvelles

Pour les inscriptions / désinscriptions du midi :

« Aucune inscription / désinscription ne sera prise en compte ~~après 8h30, la veille (jours ouvrés hors week-end et jours fériés)~~ **après 12h00 (midi), le jeudi de la semaine précédente** ; au-delà, le périscolaire du midi sera facturé aux familles.»

Voté à l'unanimité

Mme la Vice-présidente explique que beaucoup de dossiers d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire 2016/2017 n'ont pas été retournés dans les délais. Les familles qui ont respecté les délais d'inscription vont être pénalisées par rapport aux familles qui malgré les relances de nos services n'auront pas déposé leurs dossiers ou les auront déposés hors délai. La mise en place d'un dossier commun scolaire et périscolaire a pour objectif de préparer la rentrée scolaire à venir notamment de recruter si nécessaire les personnels d'encadrement et de faire leurs plannings en fonction des effectifs d'enfants.

La commission propose donc de prendre les familles dont le dossier sera complet et déposé hors délai avec une carence de 15 jours après la rentrée scolaire. Ceci permettra de recruter si nécessaire des encadrants sur les sites qui le nécessitent.

Mme la Vice-présidente explique qu'il est difficile de trouver du personnel périscolaire principalement pour des petits temps de travail. Le président ajoute que le conseil avait donné beaucoup trop de souplesse aux familles dans les inscriptions/désinscriptions du midi. Les animateurs ont une clause de mobilité et doivent souvent changer de site en fonction des besoins et cela entraîne l'épuisement des personnels.

Mme la Vice-présidente dit que cela implique que certains élus (qu'elle remercie) viennent faire des remplacements de dernière minute sur les sites et il n'est pas possible de les solliciter tout le temps. C'est pourquoi il est proposé de mettre des délais d'inscriptions/désinscription pour le midi plus importants.

Elle ajoute que les impayés au niveau des périscolaires, à ce jour, représentent plus de 26 000 euros et qu'il va falloir refuser les inscriptions pour la rentrée de septembre pour les familles concernées. Pourquoi en est-on arrivé là ? C'est à la trésorerie de faire les relances et elle a beaucoup de retard. Des relances seront donc faites en parallèle par nos services et les familles seront rencontrées par Mme la Vice-Présidente pour trouver des solutions.

Un élu dit qu'il y a de moins en moins de personnel et que cela vaut aussi pour les trésoreries ce qui leur laisse moins de temps pour faire du recouvrement.

Un élu dit qu'il pourrait être communiqué aux mairies ces informations afin que la mairie fasse une piqure de rappel auprès des personnes concernées.

Le président explique que les services périscolaires sont en pleine réorganisation afin d'en simplifier l'organisation et de gagner du temps. L'achat d'un logiciel spécifique est programmé. Il est prévu la mise en place d'un portail familles et 3 agents seront placés partiellement sur sa gestion : un coordinateur et 2 animatrices (en alternance) pour tous les sites de la CCVM.

4. Recrutement d'un adjoint d'animation à 9h/semaine pour le pôle périscolaire à Pin du 23/05 au 05/07/2016 inclus : besoin occasionnel

Il est nécessaire de recruter temporairement un adjoint d'animation à 9h/semaine pour le pôle périscolaire à Pin du 23/05 au 05/07/2016 inclus pour faire face à un remplacement.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

5. Ajout d'un nouveau tarif pour la vente d'un livre dans le cadre de la régie de l'office de tourisme

L'URV propose la vente d'un nouveau guide de randonnées au prix de 12,90 €. Afin de pouvoir vendre cet ouvrage, celui-ci doit être ajouté à la régie de l'office de tourisme au prix indiqué.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

6. Approbation du règlement intérieur de la CCVM

M. le Président expose qu'un règlement intérieur doit être mis en place pour fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la CCVM.

Le projet présenté au conseil communautaire a été approuvé par le comité technique de la CCVM en date du 24 mars 2016.

Un élu demande comment cela se passe-t-il pour les heures supplémentaires des agents ? Le vice – président en charge du scolaire lui répond que prioritairement il récupère ses heures et qu'accessoirement elles peuvent être payées.

Un élu dit que le temps de pause méridien devrait être de 40 minutes et que c'est ce qu'il faut imposer. Le Président dit que pour certains agents cela n'est pas possible, que leur temps de pause ne peut être que fractionné. Par exemple, les ATSEM qui travaillent en journée à l'école et en accueil de loisirs le midi.

L'élu demande ce qu'il en est pour les formations des personnels. Ne faut-il pas les limiter à 5 jours/an. Cela n'est pas précisé dans le règlement effectivement. Le président dit qu'il faudra en reparler et éventuellement cela fera l'objet d'avenant.

Voté à l'unanimité

7. Mise en place d'un Compte épargne temps (CET)

Le Président dit que ce n'est pas obligatoire mais qu'il y a un bon dialogue avec les membres du comité technique (CT) de la CCVM et cette proposition a reçu un avis favorable du CT.

Un élu dit que les heures supplémentaires ne sont pas intégrées dans le CET. En effet, seuls les congés sont pris en compte dans le CET.

Voté à l'unanimité

8. Validation du Document unique et du programme annuel de prévention

M. le Vice-président en charge du scolaire rappelle que la réalisation du document unique (DU) a pour objectif l'évaluation des risques professionnels. Il estime que c'est un document assez complet, assez bien fait et que beaucoup de points ont été corrigés notamment par les agents eux-mêmes. Il est dit que 50 % des travaux ont été faits, voire plus. La commission scolaire de sécurisation des sites a travaillé sur ce dossier et l'agent technique de la CCVM a déjà réalisé de nombreuses mises en conformité

Le DU a été réalisé par le centre de gestion de la Haute-Saône (cout 4250 €) et à ce titre la CCVM a bénéficié du soutien financier du fonds national de prévention de la CNRACL pour 4 160 €.

Le comité technique de la CCVM a validé le document unique présenté et son programme d'action annuel.

La mise à jour du document unique sera faite par l'assistant de prévention.

Voté à l'unanimité

9. Désignation d'un assistant prévention

La Communauté de Communes doit s'engager dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).

La CCVM doit créer la fonction d'Assistant de prévention au sein de ses services.

La fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un agent de la CCVM que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire de 5 jours préalable à la prise de fonction.

A l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d'Assistant de prévention.

Puis un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'Assistant de prévention puisse assurer sa mission.

Le président indique le nom de l'agent CCVM qui est pressenti pour exercer la mission d'assistant de prévention.

Est-ce que la mission fera partie du temps de travail de l'agent ? Oui, 4 heures seront dévolues pour cette mission.

Un élu demande à ce que l'agent choisi perçoive une indemnité supplémentaire en raison de la réelle charge de travail. Le président dit qu'il faut déjà que l'agent prenne ses fonctions et que cela sera regardé en fonction du travail effectué.

Quel est le rôle de l'assistant de prévention ? L'assistant de prévention a pour mission de reprendre le document unique, de le mettre à jour et de faire toutes les actions utiles (demandes de devis...) pour mettre en œuvre les préconisations du Document Unique.

Voté à l'unanimité

10. Appel à projet Zéro pesticide : sollicitation de l'agence de l'eau

Le Président dit qu'il est étonné du peu de communes intéressées par la démarche. Seules 8 communes souhaitent s'engager dans la démarche à savoir Avriigny-Virey, Burgille, Courchapon, Emagny, Jallerange, Lantenne-Vertière, Marnay et Sornay.

Placey est déjà dans cette démarche depuis 3 ans. D'autres communes comme Cult dit qu'ils y sont déjà quasiment en dehors du cimetière.

Dans un souci de simplification et de mutualisation des démarches administratives, la communauté de communes est porteuse pour le compte de huit de ses communes membres du dossier de marché pour la réalisation du diagnostic et du plan de gestion des espaces publics ainsi que de la sollicitation de subventions auprès de l'agence de l'eau.

Elle règlera la facture afférente à la réalisation des diagnostics et plans pour les communes partenaires, elle sollicitera la récupération du FCTVA si possible et refacturera à chaque commune concernée le reliquat (subventions déduites).

La CCVM s'engage :

- à conventionner avec les communes intéressées pour leurs comptes
- dans l'Appel à Projets « Zéro Pesticide en FC », qui apporte 80% de subvention pour la réalisation d'un diagnostic des pratiques des collectivités intéressées et des plans de gestion des espaces publics par un prestataire spécialisé et compétent.

Voté à l'unanimité

11. Décision modificative n°1 budget annexe ordures ménagères : réaffectation de comptes d'investissement.

M. le Vice-Président chargé des finances expose que certains articles du budget nécessitent des ajustements pour le règlement des dépenses de l'exercice 2016. Il n'avait été provisionné suffisamment pour le reliquat pour le paiement du logiciel OM. Certains articles budgétaires doivent être ajustés.

Il y a lieu de régulariser les écritures comme suit :

Article du compte	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement TOTAL	0 €	0 €
2051 (60) - concessions et droits similaires	+ 10 000 €	
2138 (60) - Autres constructions	- 10 000 €	

Voté à l'unanimité

12. Questions diverses

- Achat groupé de défibrillateurs

Le président dit qu'il y a plus de communes intéressées pour l'acquisition de défibrillateurs. Actuellement, il y aurait 20 projets d'achat.

Il dit qu'il est toujours possible de le faire et qu'il faudrait pour certaines communes préciser si c'est en intérieur ou en extérieur afin de pouvoir faire la consultation.

Un élu dit qu'il n'a pas eu connaissance des couts. Il lui est confirmé que des délais de retour avaient été indiqués dans un 2nd mail avec un cout prévisionnel selon que le défibrillateur est en intérieur ou en extérieur. A titre indicatif, cout pour un défibrillateur avec armoire intérieure : 1250 € HT et cout pour un défibrillateur avec armoire extérieure : 1500 € HT sans maintenance ni formation.

L'état a été sollicité pour savoir s'il est possible de solliciter de l'aide de la DETR mais il n'y a pas eu de retour à ce jour. Des élus proposent de solliciter Groupama.

- Construction du 2^{ème} hôtel d'entreprises et terrains

Toutes les cellules du 2^{ème} hôtel d'entreprises sont déjà louées. Deux cellules pour la société Denoix électricité, une cellule pour la Société BVB et une cellule pour la société Cadoux (réparation de parachutes).

Le président dit que la société intéressée par l'achat d'une grande parcelle ne viendra plus en raison du fait que des changements législatifs sont intervenus ce qui rend le projet non rentable.

Deux autres projets d'acquisitions par les sociétés Lousiot et Dutruy sont pour l'instant en attente mais il est peu probable qu'ils aboutissent.

Une entreprise de TP forestier est intéressée pour acquérir une parcelle de 80 ares sur la zone mais ce projet se fera plutôt courant 2017.

- Arrêté de SDCI et représentativité à la CCVM au 01/01/2017

Le président dit que la CCVM devra délibérer prochainement suite à la réception de la notification de l'arrêté de schéma départemental de coopération intercommunale pris par Mme la Préfète.

Les services préfectoraux ont également réalisé une simulation de représentativité de la future CCVM au 01/01/2017 qui serait représentée par 57 délégués communautaires en cas de choix de la représentativité de droit commun ou par 52 délégués communautaires en cas de choix de la représentativité à l'amiable.

- Balisage des sentiers de randonnées pédestres côté Doubs

M. Bruckert dit que le balisage des sentiers de randonnées pédestres côté Doubs est en cours. Deux sentiers ont déjà été balisés. Il remercie l'agent CCVM en charge de l'office de tourisme pour son travail.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 13 juin à Chambornay-lès-Pin ou Sauvagny.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h.